

## Dans ce numéro

# Quoi de neuf?

### Faits saillants

## Apprenez à les connaître

Apprenez à connaître votre représentant du service à la clientèle

## Planification de fin d'exercice

Se préparer pour la fin de l'exercice

Payworks  
novembre  
bulletin

the  
works

# Quoi de neuf?

## Faits saillants

### Calendrier des jours fériés

Les bureaux de Payworks seront fermés les 25 et 26 décembre 2012 et le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les bureaux de Payworks seront ouverts les 24, 27, et 28 décembre, mais le personnel sera limité.

Comme les services de messagerie seront fermés les 25 et 26 décembre, il n'y aura aucun envoi aux clients ni de livraisons de nos bureaux.

### les Prix Canadiens de l'Entrepreneuriat Féminin (PCEF)

Barb Gamey, cofondatrice et présidente de Payworks, a été nommée finaliste par Women of Influence Inc. pour les Prix Canadiens de l'Entrepreneuriat Féminin (PCEF) RBC. Madame Gamey fait partie de la catégorie Prix dynamisme RBC.

Toutes les finalistes seront honorées lors du 20<sup>e</sup> Gala de remise des prix qui aura lieu le 28 novembre 2012 à Toronto.

### Le maximum des gains ouvrant droit à une pension pour 2013

L'Agence du revenu du Canada a annoncé que le plafond des gains ouvrant droit à une pension du Régime de pensions du Canada (RPC) sera fixé à 51 100 \$ pour 2013, ce qui représente une augmentation par rapport au plafond de 2012 qui était de 50 100 \$. L'exemption de base pour 2013 reste fixée à 3 500 \$.

Le taux de cotisation des employés et des employeurs ne changera

pas en 2013 et restera à 4,95 %. Le taux de cotisation des travailleurs indépendants restera à 9,9 %.

La cotisation maximale des employeurs et des employés au RPC en 2013 sera de 2 356,20 \$, et la cotisation maximale des travailleurs indépendants sera de 4 712,40 \$. Ces maximums étaient de 2 306,70 \$ et de 4 613,40 \$ en 2012.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca).

# Apprenez à les connaître

## Apprenez à connaître votre représentant du service à la clientèle

Mathew Hiller est un représentant du service à la clientèle pour les PME et membre du groupe de soutien des PME. Il travaille au centre de service national de Payworks à Winnipeg, au Manitoba, et est au service de Payworks depuis presque deux ans.

Il affirme qu'il y a deux choses qu'il préfère dans son travail auprès de Payworks, la première étant ses collègues de travail. « J'aime parler avec chacun d'eux! » La seconde, ce sont ses clients. « Je fais affaire avec des entreprises très connues et je suis fier de préparer leur paie pour eux! »

Avant de se joindre à l'équipe de Payworks, il était agent de sécurité. Il a également suivi des cours de traitement de la paie et de comptabilité au Collège CDI. C'est dans ce collège que Matthew a pour la première fois entendu parler de

Payworks. Son enseignant a insisté pour qu'il fasse une demande d'emploi auprès de Payworks et nous connaissons la suite de l'histoire!

Lorsqu'il n'est pas au travail, Matthew aime jouer à des jeux vidéo et au billard, regarder les sports et jouer au tennis. Il aime également jouer de la batterie lorsque c'est possible. Il passe beaucoup de temps avec ses amis et sa petite amie Ashley. Il ne sait pas ce qu'il ferait sans eux!

Son principal hobby, c'est de suivre les sports professionnels, car il est un fan fini de sports. Il encourage les équipes locales comme les Jets et les Blue Bombers de Winnipeg et il prévoit assister à la présentation de la 100<sup>e</sup> Coupe Grey à Toronto en novembre avec son frère aîné, Richard.



**Matthew Hiller**  
Représentant du service à la clientèle pour les PME

Payworks  
novembre  
bulletinthe  
Works

# Planification de fin d'exercice

## Se préparer pour la fin de l'exercice

Les documents pour le traitement de fin d'année 2012 sont maintenant prêts. Veuillez prendre connaissance de ces renseignements pour vous assurer que votre traitement de fin d'année se déroule le plus en douceur possible.

Nous avons commencé à produire les calendriers pour 2012 et des messages sur le calendrier de fin d'année s'afficheront lorsque vous ouvrirez une session pour le traitement de votre paie. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce processus, vous pouvez consulter le guide pour le traitement de fin d'année. Vous trouverez les renseignements sur le traitement de fin d'année à la rubrique Paie – Sommaires de fin d'année.

### Ligne d'assistance pour les fins d'exercice

Dans le but de mieux vous servir, à partir du 27 novembre nous aurons les ressources nécessaires pour répondre à vos questions sur le traitement de fin d'année.

Composez le numéro sans frais 1 866 788 3500 ou 204 779-0537 et suivez les instructions pour accéder à la ligne d'assistance pour le traitement de fin d'année. Nous nous sommes fixé comme objectif de répondre à vos besoins le plus tôt possible, mais si nos représentants ne sont pas disponibles, laissez un message vocal détaillé en indiquant votre numéro de paie et l'objet de votre demande. Vous serez rappelé le jour ouvrable suivant au plus tard.

Si vous avez des questions avant le 27 novembre, vous pouvez communiquer avec votre représentant du service à la clientèle à 1 866 788-3500 ou envoyer un courriel à [yearend@payworks.ca](mailto:yearend@payworks.ca).

### Principales dates et activités

	Activités	Date d'achèvement
1	Revoir le rapport de fin d'année.	16 novembre 2012
2	Confirmer le calendrier des émissions.	À la dernière émission de paie de 2012 ou avant
3	Modifier la fréquence des versements.	À la dernière émission de paie de 2012 ou avant
4	Entrer les avantages sociaux imposables entrant dans le calcul des retenues obligatoires.	À la dernière émission de paie de 2012 ou avant
5	Entrer les paiements manuels et renversements entrant dans le calcul des retenues obligatoires.	À la dernière émission de paie de 2012 ou avant
6	Inscrire les gains, les avantages sociaux et les retenues dans les bonnes cases des feuillets T4/T4A.	À la dernière émission de paie de 2012 ou avant
7	S'assurer que tous les ex-employés et leurs montants ACJ ont été entrés dans le système de Payworks.	Avant l'autorisation des feuillets T4
8	Entrer les rajustements ACJ et procéder à une émission de fin d'année.	Avant l'autorisation des feuillets T4
9	Demander les feuillets d'impôt.	Avant le 22 février

### Principales dates pour les dépôts directs, le traitement et l'exécution

Veuillez revoir vos dates d'entrée des données en décembre pour vous assurer d'avoir suffisamment de temps pour les transferts électroniques de fonds et les exécutions pendant la période des fêtes.

Date du paiement par TEF	Date du traitement	Date de l'exécution
24 décembre 2012	19 décembre 2012	20 décembre 2012
27 décembre 2012	20 décembre 2012	21 décembre 2012
28 décembre 2012	21 décembre 2012	24 décembre 2012
31 décembre 2012	24 décembre 2012	27 décembre 2012
4 janvier 2013	31 décembre 2012	2 janvier 2013

### Calendrier 2013 des banques et Payworks

Jours fériés de Payworks et des banques en 2012	Date	Jour férié des banques
Jour de l'an	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Mardi 1 janvier
Congé traditionnel (QC)	2 janvier 2013	Mercredi 2 janvier
Jour de la famille (BC)	11 février 2013	Lundi 11 février
Jour de la famille (AB, SK, ON)	18 février 2013	Lundi 18 février
L'Île en fête (PE)	18 février 2013	Lundi 18 février
Jour de Louis Riel (MB)	18 février 2013	Lundi 18 février
Fête du patrimoine (YT)	22 février 2013	Vendredi 22 février (YT)
Vendredi saint	29 mars 2013	Vendredi 29 mars
Jour de Victoria	20 mai 2013	Lundi 20 mai
Fête nationale (QC)	24 juin 2013	Lundi 24 juin (QC)
Fête du Canada	1 <sup>er</sup> juillet 2013	Lundi 1 juillet
Congé provincial*	5 août 2013	Lundi 5 août
Fête du travail	2 septembre 2013	Lundi 2 septembre
Jour de l'Action de grâces	14 octobre 2013	Lundi 14 octobre
Jour du Souvenir	11 novembre 2013	Lundi 11 novembre
Noël	25 décembre 2013	Mercredi 25 décembre
Lendemain de Noël	26 décembre 2013	Jeudi 26 décembre

\* Jour férié en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse seulement. En Alberta, ce jour férié est accordé à la discrétion de l'employeur.